Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212201396-20251217-0415122025-DE

COMMUNE DE MAGOAR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Délibération n°04-15-12-2025

Date de convocation : 08 Décembre 2025
Date d'affichage : 08 Décembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 07
Présents : 07
Votants : 07
Absents :
Procuration :

Présents : Messieurs Mesdames GOURIOU Arnaud, BOUILLENNEC Rachel, LE FEVRE Jean, DERRIEN Daniel, DOLO Adeline, DOLO Katell, RAOULT Jérôme.

Secrétaire de séance : LE FEVRE Jean

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 Décembre à 19 h, le Conseil municipal de la commune de Magoar, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GOURIOU Arnaud, Maire.

REFECTION DU PLAFOND DES TOILETTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire résume la situation : le plafond en placoplâtre des toilettes publiques s'est en partie effondré, suite à d'importantes infiltrations d'eaux.

Il est nécessaire de refaire le placoplâtre du plafond. La société Bati Trem Services de Bourbriac, a proposé un devis pour un montant de 594, 55 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil municipal, décide de valider le devis La société Bati Trem Services de Bourbriac, a proposé un devis pour un montant de **594, 55 € TTC**.

Fait et délibéré à Magoar, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme, le 17 Décembre 2025

LE FEVRE Jean, Deuxième adjoint au Maire
Secrétaire de séance

GOURIOU Arnaud,
Maire

MAIRIE DE MAGOAR (CÔTES D'ARMOR) BOURGADE FRANÇAISE